

Augmenter le rendement du support en euros de votre contrat d'assurance vie Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège ou PER CE en 2025 jusqu'à + 40 % de bonus sur le rendement du support en euros de votre assurance vie du 01/01 au 30/11/2025 sous conditions

L'essentiel

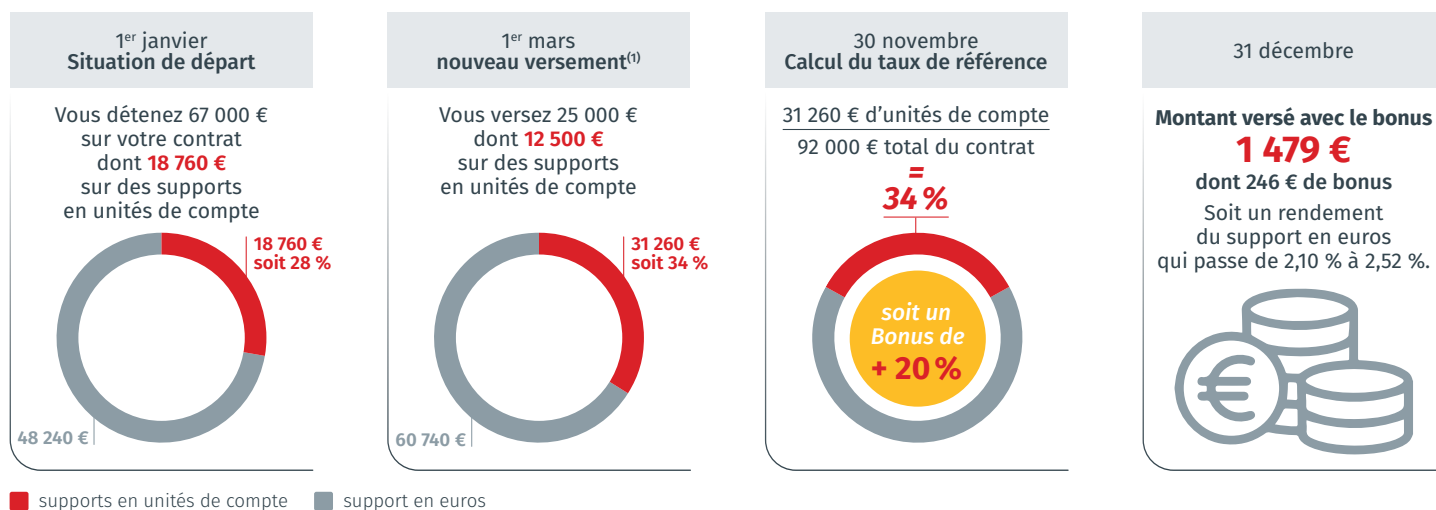
Vous détenez chez Caisse d'Epargne un contrat d'assurance vie **Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège ou PER CE** ? Vous pouvez **augmenter le rendement du support en euros de votre contrat jusqu'à + 40 %**, si le montant du capital investi sur des supports en unités de compte sur votre contrat est d'au moins 30 % au 30/11/2025.

Du 01/01/2025 au 30/11/2025, investissez au moins 30 % de votre capital sur des supports en unités de compte et profitez d'un complément de rémunération, sous conditions.

Si la part de supports en unités de compte (UC) sur votre contrat est	Votre complément de rémunération sera de
≥ 30 % et < 40 %	+ 20 %
≥ 40 % et < 50 %	+ 30 %
≥ 50 %	+ 40 %

Ce complément de rémunération s'entend net de frais de gestion annuels et avant prélèvements sociaux et fiscaux. Il est constaté au 30 novembre 2025.

Un exemple pour bien comprendre :



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Exemple donné à titre indicatif et ne constituant pas un engagement contractuel, calculé sur la base du taux servi sur le support en euros au 31/12/2024 soit 2,10 % net de frais de gestion et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Investir sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital lié à la fluctuation à la hausse et à la baisse des marchés financiers. Vous supportez seul le risque de perte en capital. Parlez-en à votre conseiller Caisse d'Epargne.

Communication à caractère publicitaire et promotionnel, sans valeur contractuelle.

(1) Soumis à des frais.



**CAISSE
D'EPARGNE**

Les conditions du bonus en 2025

Comment profiter de ce complément de rémunération ?

Vous pouvez **effectuer un versement libre ou mettre en place des versements réguliers** avec une part investie sur des supports en unités de compte.

Vous pouvez également effectuer un arbitrage⁽¹⁾, c'est-à-dire désinvestir une partie de votre capital du support en euros pour la réinvestir sur des supports en unités de compte.

Dans tous les cas, votre investissement doit se faire **dans le respect de vos besoins et projets, votre situation financière, vos objectifs d'investissement, connaissance et expertise financières, ainsi que de votre profil de risque. Votre conseiller est à votre disposition** pour faire le point avec vous et vous accompagner dans votre stratégie d'investissement.

Les supports en unités de compte proposés dans les contrats Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège et PER CE sont concernés par ce complément de rémunération, sauf les supports croissance.

Réalisez vos opérations en toute autonomie

Sur votre application Banxo ou dans votre Espace Personnel en ligne, vous pouvez effectuer un nouveau versement ou réaliser un arbitrage quand vous le souhaitez⁽²⁾.

Comment et quand est calculée la part de support en unités de compte sur mon contrat ?

Au 31 décembre 2025, votre assureur, CNP Assurances détermine cette part (appelée **taux de référence**), après l'avoir constatée sur le contrat au 30 novembre 2025.

Elle correspond à la **valeur du capital investie sur l'ensemble des supports en unités de compte rapportée à la valeur globale du capital** constitué sur le contrat à cette date.

Elle tient compte, le cas échéant, des arbitrages automatiques et du prélèvement des frais intervenant en fin de mois.

Quand ce complément de rémunération me sera-t-il versé ?

En même temps et dans les mêmes conditions que le taux de rendement net servi sur le support en euros, conditions définies dans les dispositions contractuelles de votre contrat.

Pour les versements et rachats partiels effectués en cours d'année, le complément de participation aux bénéfices est attribué **prorata temporis**.

Investir sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital lié à la fluctuation à la hausse et à la baisse des marchés financiers. Vous supportez seul le risque de perte en capital.

Parlez-en à votre conseiller Caisse d'Épargne.

(1) Soumis à des frais.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Nuances 3D, Nuances Plus et Nuances Privilège sont des contrats multisupports libellés en euros et en unités de compte de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. PER CE est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par le GERCE auprès de CNP Retraite, fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances.

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - RCS Paris n° 493 455 042 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 08 045 100. Février 2025.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**